

La spéléologie un sport à risque ?

La formation assurée par la Fédération Française de Spéléologie (FFS), dans ses stages et dans ses clubs, prépare le pratiquant à être autonome dans sa progression en milieu souterrain.

Que le réseau exploré soit facile ou difficile, horizontal ou vertical, qu'il y ait des rivières souterraines ou non, le spéléologue est un explorateur conscient et responsable.

Le débutant est encadré par une équipe compétente. Il pourra progresser à son rythme dans l'apprentissage des techniques et de la connaissance du milieu naturel.

La spéléologie est une des activités les moins accidentogènes des activités de pleine nature

Elle peut être pratiquée dès le plus jeune âge. Tous les handicaps ou pathologies chroniques sont compatibles avec une pratique raisonnée.

La Fédération Française de Spéléologie est présente partout en France et regroupe près de 8000 pratiquants licenciés. Un club existe forcément près de chez vous. La FFS est agréée par la Sécurité civile et le Ministère de l'Environnement.

Sa commission médicale, la CoMed, est pilotée par une équipe de médecins et personnels de santé.



Les milieux naturels

**L'être humain est fragile et inadapté
à la vie prolongée en milieu naturel**

Respectez la nature et votre environnement.

Anticipez les obstacles et les difficultés.

Préparez-vous

- matériellement,
- techniquement,
- physiquement,
- mentalement,

pour que votre séjour dans la nature reste une expérience épanouissante et inoubliable.

Contact

Fédération Française de Spéléologie :
28 rue Delandine, 69002 LYON
04 72 56 09 63
www.ffspeleo.fr

Commission médicale FFS :
<http://comed.ffspeleo.fr>



SPÉLÉO ET CANYON POUR TOUS

Toi, moi, nous, eux !

**C'est quoi ?
Pour qui ?
Pourquoi ?**



Fédération Française
de Spéléologie

Spéléo et canyon pour tous

C'est quoi ?

C'est un projet fédéral visant à ouvrir la possibilité de pratiquer la spéléologie et le canyonisme à toute personne, quel que soit son âge et son état de santé.

Ces deux activités pratiquées au sein de la fédération pourraient paraître aux yeux du public comme réservées à une élite sportive n'ayant pas froid aux yeux...

Il n'en est rien !

En premier lieu, et tout particulièrement pour la spéléologie, le côté sportif n'est pas le seul aspect de l'activité.

Il serait plutôt **un moyen de pénétrer le milieu souterrain**, mais pas une finalité en soi.

Le terme de « spéléologie » étymologiquement « étude des cavernes » inclut, de manière unique dans le milieu sportif, la notion d'étude du milieu.

C'est une notion fondamentale, indissociable de l'identité du spéléologue.

Cette étude commence à concerner également le canyonisme, discipline plus jeune dans son acceptation actuelle.

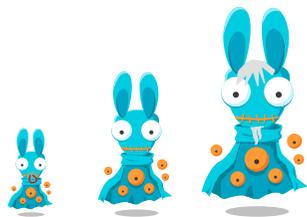
Les performances physiques ne sont donc plus les seules nécessaires.

En second lieu, comme toute **activité de pleine nature**, elles peuvent se pratiquer de manières très diverses en termes de rythme, d'intensité et d'engagement.

Pour qui ?

Toute personne voulant vivre l'expérience d'un milieu « extraordinaire », voulant vivre sa « part de rêve », est la bienvenue dans nos activités.

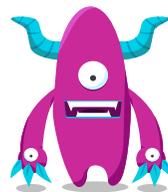
Quel que soit
son âge,



son état de santé,



son handicap,



il est possible d'avoir une pratique raisonnée, adaptée et encadrée par les structures fédérales ou reconnues.

Pourquoi ?

Pour ne pas interdire cette expérience à toute personne motivée, nous avons ouvert nos activités aux différentes composantes des situations de handicap :

Handicap physique, moteur

Handicap mental

Handicap sensoriel

Déficit social

Porteur de pathologie chronique

Le matériel et les conditions de pratique sont nécessairement adaptés à chaque type de handicap, et à chaque type de cavité ou de canyon.

Des outils nouveaux et des méthodes originales ont été développés spécifiquement pour permettre à chacun d'explorer ces milieux d'aventures.

Une formation spécifique des encadrants a été développée par la fédération.

Même si cette pratique ne peut pas être généralisée dans tous les cas et partout, il y a toujours une structure locale qui peut la prendre en charge.

Les structures fédérales (clubs, comités départementaux) et les professionnels de l'encadrement de nature sont présents sur tout le territoire.